De nouvelles violations des droits de l'Homme en Syrie

M. Vincent Nioré, MCO, qui s'était rendu en mission d'observation en Syrie pour soutenir notre confrère Mohannad El-Hasani début mai, a indiqué aux membres



qué aux membres du Conseil que notre confrère a été condamné le 23 juin dernier, par la seconde cour criminelle de Damas, à une peine d'emprisonnement ferme de trois ans pour « affaiblissement du sentiment national et encouragement des sentiments racistes et sectaires » ainsi que « diffusion de fausses nouvelles susceptibles de porter atteinte au moral de la nation ».

En d'autres termes, c'est pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et d'association que Mohannad El-Hasani, avec un de ses confrères, M. Haytam El-Maleh, a été jugé et condamné, en violation manifeste des normes internationales du droit à un procès équitable.

Indigné, l'Ordre des avocats a voté la résolution suivante à l'unanimité :

« Le Conseil de l'ordre de Paris a appris avec consternation que nos confrères syriens défenseurs des droits de l'Homme Mohannad El-Hasani, fondateur de l'ONG Sawasiah, et Haytham El-Maleh, actuellement emprisonnés, ont été condamnés à une peine de trois années d'emprisonnement fermes par la seconde cour criminelle de Damas.

Ces condamnations ont été prononcées respectivement contre Mobannad El-Hassani le 23 juin 2010 du chef « d'affaiblissement du sentiment national et d'encouragement des sentiments racistes et sectaires » ainsi que du chef de « diffusion de fausses nouvelles susceptibles de porter atteinte au moral de la nation » et contre Haytham El-Maleh le 4 juillet 2010 du chef « d'affaiblissement du sentiment national et d'encouragement des sentiments racistes et sectaires ».

Le Conseil de l'ordre s'élève avec la plus grande fermeté contre les condamnations ainsi prononcées à la suite de procès lors desquels les droits de la défense ont été purement et simplement bafoués, les poursuites ayant été entreprises sans que l'accusation ait rapporté la moindre preuve des faits reprochés à nos confrères, défenseurs des droits de l'Homme.

Le Conseil de l'ordre demande aux autorités syriennes de libérer immédiatement nos confrères Mohannad El-Hassani et Haytham El-Maleh, de cesser et de faire cesser les atteintes portées à l'encontre des défenseurs syriens des droits de l'Homme et réaffirme son soutien inconditionnel et sa solidarité avec nos confrères persécutés et condamnés. »



Photo de la cage où était enfermé Mohannad El-Hassani lors de l'audience du 4 mai 2010, prise par Vincent Nioré Le bâtonnier a demandé que cette résolution soit largement diffusée dans la presse et auprès des autorités syriennes.